

# UC COMPLÉMENTAIRE VTT

Diplôme du Ministère des Sports  
Accessible aux titulaires du BP APT ou BP Rando



## Développez votre activité professionnelle

L'UC Complémentaire VTT associée au BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » ou « Activités de Randonnées » permet d'encadrer le VTT contre rémunération (arrêté du 8/11/2010) et donne les prérogatives suivantes :

- assurer, en autonomie pédagogique, des cycles d'initiation jusqu'au premier niveau de compétition dans les activités du VTT à l'exception du VTT descente,
- assurer l'entretien et le suivi du matériel,
- organiser et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées.

## PROGRAMME

### Technique :

- analyse des techniques de pilotage VTT
- Perfectionnement technique personnel (maniabilité, pilotage)
- Cartographie et orientation
- mécanique : réparation et gestion d'un parc de VTT

### Pédagogie :

- pédagogie appliquée à l'enseignement VTT
- didactique du VTT
- perfectionnement technique (trial et descente)
- Connaissance des différents publics

### Milieu professionnel :

- réglementation des sites de pratique et de l'activité
- marché de l'encadrement cycliste (l'offre et la demande)
- projet professionnel et montage de produits
- Organisation de randonnées et de raids VTT

**Sélections le 29 juin 2017  
(inscriptions avant le 25 mai)**

### Durée de la formation :

**189 H en centre de formation à VOIRON**

Réparties du 18/09/2017 au 23/05/2018

**+ 140 H d'alternance en dans une structure d'encadrement VTT**

**Frais pédagogiques : 1960 €<sup>(1)</sup> net de taxe + 40 € de frais administratifs**

**Formation sous réserve d'habilitation**